

a Des infirmiers pourraient bientôt prescrire certains médicaments, demander des analyses ou examens

Les consultations infirmières devraient être développées pour répondre aux nouveaux besoins de santé liés au vieillissement de la population et pour offrir une meilleure prise en charge des patients, selon une étude du KCE.



Caroline Desorbay
Journaliste

Publié le 09-11-2023 à 18h39

Enregistrer



Les responsabilités étendues seraient réservées aux infirmiers les plus formés (master, spécialisation) ou expérimentés. ©BELGAIMAGE

16
Partages



Sur le terrain, les infirmiers sont de plus en plus souvent amenés à assurer certains types de consultations pour répondre aux nouveaux besoins des patients, souligne le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE). Ces consultations concernent plus particulièrement des patients atteints de **pathologies chroniques** < <https://www.lavenir.net/fil-info/belgiqueetmonde/2020/11/26/maladies-chroniques-lautre-plaie-4THNSZM4KRDPNEUJEYJ6WP2MLA/> > ou complexes nécessitant un accompagnement et un suivi au long cours.

L'exemple hollandais

De nombreux pays ont développé et formalisé les consultations infirmières et l'expérience est concluante, selon les experts du KCE. Par exemple aux Pays-Bas, la gestion du diabète de type 2 en première ligne peut être confiée à des infirmiers ayant suivi la même formation que les médecins. Ils peuvent prescrire certains médicaments, ajuster les dosages de certains traitements, demander des analyses de laboratoires.

"Les consultations infirmières donnaient des résultats au moins aussi bons et parfois meilleurs qu'une approche standard ou une consultation avec un médecin, et leur sécurité était démontrée", affirment les experts du KCE sur base de 473 essais randomisés et contrôlés comparant les consultations infirmières aux soins habituels ou aux consultations menées par un médecin.

Un cadre général, des conventions locales

Inscrivez-vous à notre newsletter matinale

Chaque matin, recevez gratuitement par mail notre sélection d'informations marquantes.

Votre e-mail

Je m'inscris

Le développement des consultations infirmières nécessite la mise en place d'un cadre général officiel définissant le contenu, le mode d'organisation et la place dans l'offre de soins et, au niveau local, des conventions avec d'autres prestataires de soins pour clarifier les activités qui peuvent être réalisées par l'infirmier.

Le KCE prône également un assouplissement de la législation actuelle *"par exemple en laissant ces professionnels exercer en fonction de leurs compétences réelles et démontrables plutôt qu'en fonction d'une liste d'actes limitative comme c'est le cas actuellement"*.

Des projets pilotes devraient permettre de tester différentes pistes pour formaliser au mieux les consultations infirmières et identifier d'éventuelles difficultés.

Validées par le ministre de la Santé

Les recommandations du KCE ont été validées par le ministre de la Santé publique. *"Un meilleur cadre légal est en cours d'élaboration pour que les infirmières et les infirmiers puissent, par exemple, effectuer leurs propres dépistages... Ils pourraient aussi demander eux-mêmes l'examen en laboratoire d'un prélèvement. Un projet de loi est en cours d'examen au sein du gouvernement pour permettre au personnel infirmier de prescrire certains médicaments"*, détaille Frank Vandenbroucke dans un communiqué publié dans la foulée de l'étude du KCE.

"La reconnaissance de notre expertise"

Du côté de la Fédération nationale des infirmiers de Belgique, on se réjouit de la recommandation du KCE. *"Elle est en adéquation avec ce qui se fait déjà sur le terrain et c'est enfin la reconnaissance de l'expertise des infirmières dans certains domaines comme les soins de plaies, avance Dan Lecocq, président de l'association professionnelle. Et puis, il faut préparer l'accompagnement des personnes qui vivent avec des maladies chroniques. Un infirmier devrait pouvoir rédiger des renouvellements de prescription, des demandes d'examens de base quand il constate que quelque chose ne va pas chez un patient..."*

Confier de nouvelles tâches aux infirmiers ne risque-t-il pas d'aggraver la **pénurie** $\leq$ <https://www.lavenir.net/actu/2023/07/10/des-generalistes-et-infirmiers-a-bout-de-souffle-SSR6LQRUGVDTDH26TOYFCU3TF4/>?> *"Non, parce qu'une partie des tâches est déjà assurée par les infirmiers. Et puis avoir plus d'autonomie, de responsabilités devrait contribuer à rendre la profession plus attractive".*

"Une bonne idée qui devra se concrétiser avec les médecins généralistes"

"On n'est pas contre l'idée de développer les consultations infirmières d'autant qu'il s'agit de projets pilotes, avance Paul De Munck, président du GBO (Groupement belge des omnipraticiens). Il faut évoluer avec son temps, il y a déjà des consultations infirmières qui se font sur le tas sans disposer d'un cadre réglementaire général et cela pose un certain nombre de problèmes. Mais nous exigeons d'être associés à la mise en place des premiers projets pilotes."

Il ne faut pas croire en cette période de pénurie d'infirmiers et de généralistes que l'on va résoudre le problème en confiant aux uns (infirmiers, pharmaciens) certaines tâches pour soulager les autres, prévient le Dr De Munck. "C'est du "court-termisme". C'est dommage de prendre de telles mesures sans véritablement renforcer le système de première ligne en le dotant d'un financement adéquat et d'effectifs suffisants".

Ce projet ne pourra être mené à bien sans la collaboration, la coordination et la multidisciplinarité, prévient le président du GBO. "La consultation médicale restera l'affaire des médecins mais il peut y avoir une consultation infirmière dans un cadre déterminé si cela se fait dans le cadre d'un exercice multidisciplinaire."

0 commentaire

19 débatteurs en ligne



Commenter

Belgique



1070 Anderlecht

Selon votre IP qualifiée

[Rafraîchissez](#) ou [modifiez votre position](#)

[Ne plus être localisé](#) [Plus d'infos](#)